

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026

ID : 001-200070118-20260203-DEL\_26\_02\_03\_12-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 03 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 février et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 26

Représentés : 7

Absents : 10

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Romain COTTEY, M. Renaud DUMAY (pouvoir à M. Richard LABALME), Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), Mme Magalie PEZZOTTA (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), M. Roger RIBOLLET, M. Dominique VIOT,

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUTIERREZ

#### **N°2026/02/03/12- Création d'un poste contractuel pour accroissement saisonnier d'activité à l'Office de Tourisme**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23-2° disposant que les collectivités territoriales et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs,

CONSIDERANT qu'en raison de l'organisation du Pôle Tourisme pendant la période estivale et de la nécessité d'assurer une permanence saisonnière de l'Office de tourisme au Cellier des Ursulines dans le cadre d'une convention passée avec la commune de Thoissey, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique à temps non complet annualisé 24,50 heures hebdomadaires pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 30 septembre 2026 inclus,

En conséquence, Monsieur le Président propose de créer un emploi contractuel pour accroissement saisonnier d'activité permettant le recrutement d'un agent affecté au Pôle Tourisme et dont le contrat pourrait couvrir la période estivale, dans la limite de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs,

#### **Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**CREE un emploi** pour accroissement saisonnier d'activité d'agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique au sein du Pôle Tourisme à temps non complet annualisé 24,50 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 pour une période de six mois pendant une même période de 12 mois consécutifs, emploi dont la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux,

**ET AUTORISE** Monsieur le Président à prendre les dispositions relatives au recrutement et à procéder aux formalités administratives.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 03 février 2026

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX